



Les cumuls d'activités dans la FPH

Classe virtuelle

Réf : RH012

Durée : 3h

Dates et tarifs disponibles sur le site de l'association

Objectifs

- › Connaître les règles applicables aux cumuls d'activités dans la FPH
- › Appréhender le rôle du déontologue
- › Savoir rédiger les décisions suite à la publication de la partie réglementaire du CGFP

Public*

- › Responsables et gestionnaires RH

Programme

Les cumuls d'activités autorisés dans fonction publique (à jour du CGFP)

- › Les cumuls d'activités de droit
- › Les cumuls d'activités accessoires
- › Les cumuls d'activités pour création d'entreprises

La procédure

- › La procédure interne
- › Le rôle du déontologue et de la haute autorité
- › La rédaction des documents internes (acceptation, rejet, information aux agents)
- › Le suivi des cumuls pour la BDDS

L'accès au fichier national des déclarations préalables à l'embauche

Les sanctions aux manquements relatifs à la réglementation sur les cumuls

Méthodes pédagogiques

- › Apports cognitifs préalables
- › Travaux pratiques, cas concrets
- › Synthèse des connaissances indispensables
- › Support pédagogique remis aux stagiaires

Les participants ont accès à un espace stagiaire leur permettant de télécharger le support de formation ainsi que des éléments complémentaires (articles, fiches techniques...)

Modalités d'évaluation

- › Évaluation des connaissances
- › Évaluation des acquis en continu : étude de cas, mises en situation pratique, étude de jurisprudences
- › Questionnaire individuel de satisfaction à chaud
- › À distance : impact de la formation sur l'évaluation des pratiques

Intervenants

Juriste spécialisé en droit de la Fonction Publique Hospitalière

Coordination : Jean-Yves COPIN

Délais d'inscription

Les inscriptions peuvent être enregistrées jusqu'à 48h avant la session. Cependant nous vous conseillons de nous les adresser au plus tard un mois avant le début du stage ; délai à partir duquel nous confirmons les formations

Accessibilité

Transfaire prend en compte l'intégration des personnes en situation de handicap. Contactez-nous afin d'étudier les différentes possibilités d'adaptation mises à disposition